

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NO. 158-2026

**RÈGLEMENT 158-2026 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 151-2025 RELATIF AU MÊME OBJET.**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 158-2026 :

**Règlement concernant le traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Gilbert et abrogeant le règlement 151-2025 relatif au même objet.**

**QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la rémunération du maire et des autres membres du conseil ainsi que leur allocation de dépense;

**QUE** ce règlement a également pour objet de prévoir une indexation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et qu'il prévoit le retrait de l'allocation de transition versée au maire;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : [saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux](http://saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux) sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 20 MAI 2026.



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### Certificat de publication

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 158-2026 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.*



Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière